

Écart de revenus de retraite

Analyse intersectionnelle du revenu
des aînés et de l'épargne-retraite au Canada

Sheila Block, Grace-Edward Galabuzi, Hayden King





CCPA
CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

ISBN 978-1-77125-555-4

Ce rapport est disponible gratuitement à
www.policyalternatives.ca.

S'IL VOUS PLAÎT FAIRE UN DON...

Aidez-nous à continuer d'offrir nos publications gratuites en ligne.

Avec votre soutien, nous pouvons continuer à produire des recherches de qualité — et assurez-vous qu'elle tombe entre les mains des citoyens, des journalistes, des décideurs et progressistes. Visitez www.policyalternatives.ca ou appelez le 613-563-1341 pour plus d'informations.

Le CCPA est un organisme de recherche indépendant. Ce rapport a été soumis à un examen par les pairs et répond aux normes de recherche du Centre.

Les opinions et recommandations formulées dans le présent rapport, ainsi que s'il y avait erreurs, sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion des éditeurs ou des donateurs de ce rapport.



À PROPOS DES AUTEURS

Sheila Block est économiste principale au siège ontarien du Centre canadien de politiques alternatives (CCPA). Grace-Edward Galabuzi est professeur agrégé au Département de politique et d'administration publique de l'Université X de Toronto. Hayden King, Anishinaabe de la Première Nation de Beausoleil, est directeur administratif du Yellowhead Institute et professeur adjoint de sociologie à l'Université X.

REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier Amy Go, Avvy Go, Jo-Ann Hannah, David Macdonald et Alex Mazer pour leurs commentaires judicieux sur une version antérieure de cet article.

Cette recherche a été financée par la Fondation canadienne des relations raciales (www.crrf-fcrr.ca) dans le cadre de son mandat de recherche visant à soutenir l'élimination du racisme et de toutes les formes de discrimination raciale dans la société canadienne.

Écarts de revenus de retraite

4 Résumé

4 En voici les principales conclusions

6 Solutions politiques

7 Introduction

8 Population

10 Vue d'ensemble de l'épargne-retraite et du revenu de retraite

11 Épargne-retraite

12 Différences de revenu total

14 Épargne-retraite et revenus des aînés autochtones

16 Revenus des aînés des Premières Nations

18 Épargne-retraite des Premières Nations

19 Revenus des aînés métis

20 Épargne-retraite des Métis

21 Revenus des aînés inuits

22 Épargne-retraite des Inuits

23 Épargne-retraite et revenus des aînés racialisés

25 Revenus des aînés noirs

26 Comparaison des revenus des aînés noirs immigrants et nés au Canada

27 Épargne-retraite des Canadiens noirs

28 Revenu des aînés chinois

29 Comparaison des revenus des aînés chinois immigrants et nés au Canada

30 Épargne-retraite des Canadiens chinois

31 Revenus des aînés sud-asiatiques

32 Comparaison des revenus des aînés sud-asiatiques immigrants et nés au Canada

33 Épargne-retraite des Canadiens sud-asiatiques

35 Population racialisée totale

38 Conclusion

41 Annexe A

45 Annexe B

49 Notes

Résumé

CE RAPPORT S'APPUIE sur les données du recensement de 2016 pour fournir une analyse intersectionnelle du revenu des aînés et de l'épargne-retraite au sein de la population adulte au Canada. Il cherche à déterminer si deux objectifs fondamentaux de la politique gouvernementale—la sécurité de la retraite et la réduction de la pauvreté chez les aînés—sont atteints de manière équitable.

Écarts de revenus de retraite documente l'écart de revenu entre les aînés blancs, racialisés et autochtones, et se penche sur l'épargne-retraite au sein de ces groupes. Les données révèlent des différences significatives d'un groupe à l'autre, tant sur le plan du revenu que sur celui de l'épargne-retraite.

En voici les principales conclusions

Les Canadiens blancs jouissent de la plus grande sécurité de la retraite :

Les Canadiens blancs âgés bénéficient de la plus grande sécurité de revenu et ils ont également les sources de revenu les plus diversifiées. Leur revenu moyen s'établit à 42 800 \$, soit 25 % de plus que celui des Autochtones âgés et 32 % de plus que celui des Canadiens racialisés âgés. Les sources publiques de revenu de retraite (Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec, Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti), constituent la base (34 %) de ce revenu, mais la proportion du revenu des aînés blancs provenant de sources de retraite privées—régimes de

pension agréés (RPA) et REER—est la plus élevée parmi tous les groupes étudiés (33 % du revenu total). Le taux de pauvreté des aînés blancs est de 13,7 %, ce qui est inférieur à celui de tous les autres groupes étudiés sauf un.

La sécurité de la retraite des aînés autochtones est moins bonne que celle des aînés blancs : Le revenu moyen des aînés autochtones est de 32 200 \$. On observe cependant des différences entre les groupes autochtones. Les aînés des Premières Nations ont un revenu moyen de 29 500 \$, soit l'équivalent de celui des aînés racialisés. Les pensions publiques représentent près de la moitié (47 %) des revenus des aînés autochtones, les régimes privés ne fournissant que 25 % de leur revenu. À 21,5 %, le taux de pauvreté des Autochtones (en dépit de l'exclusion de nombreuses communautés des Premières Nations de cette mesure, ce qui se traduit par une sous-estimation) demeure supérieur à celui des Blancs ou des personnes âgées racialisées dans leur ensemble.

La sécurité de la retraite des Canadiens racialisés est également moins bonne : Le revenu moyen des aînés racialisés s'établit à 29 200 \$. Les pensions publiques représentent 40 % du revenu des aînés racialisés, tandis que les régimes privés n'en représentent que 21 %, soit moins que chez les aînés autochtones ou blancs. Le taux de pauvreté des aînés racialisés est de 19,8 %, ce qui est légèrement inférieur à celui des aînés autochtones et beaucoup plus élevé que celui des aînés blancs.

L'écart de revenu entre les sexes est constant dans tous les groupes étudiés, les femmes âgées de toutes les origines démographiques ayant un revenu inférieur à celui des hommes âgés et un taux de pauvreté plus élevé.

Le revenu des aînés racialisés varie considérablement : Les variations sont importantes et attribuables à différentes raisons. Dans l'ensemble, les aînés chinois ont le revenu le plus faible (28 200 \$) et le taux de pauvreté le plus élevé (25 %) parmi les groupes que nous avons examinés. Les aînés sud-asiatiques, bien que leur revenu moyen soit également faible (29 000 \$), ont un taux de pauvreté inférieur à celui des aînés blancs (12,9 %). Le revenu moyen des aînés noirs (32 400 \$) est nettement inférieur à celui des aînés blancs, mais supérieur à celui des aînés chinois et sud-asiatiques.

Différences parmi les aînés nés au Canada : Trois pour cent (3 %) des aînés chinois et 1 % des aînés sud-asiatiques sont nés au Canada. Pour ces deux groupes, le nombre d'aînés nés au Canada est très faible. Néanmoins, le revenu des aînés chinois et sud-asiatiques nés au Canada est plus élevé, en moyenne, que celui des aînés blancs nés au Canada. Dans le cas des Canadiens noirs, le fait d'être né au Canada n'offre aucun avantage en matière

de revenu : le revenu des 92 % d'ânés noirs qui sont immigrants est pratiquement le même que celui des 8 % d'ânés noirs qui sont nés au Canada.

Épargne en vue de la retraite : Les données du recensement de 2016 révèlent des différences entre les ménages autochtones, racialisés et blancs sur le plan de l'épargne en vue de la retraite. La participation des Premières Nations à un régime de retraite est nettement inférieure à celle des Blancs. Les ménages métis et inuits sont plus susceptibles d'avoir un membre cotisant à un régime de retraite que les ménages blancs, mais leur cotisation est moins élevée. Les ménages des trois groupes autochtones sont moins susceptibles de cotiser à un REER et, lorsqu'ils le font, ils cotisent vraiment moins que les ménages blancs. Dans l'ensemble, les ménages canadiens racialisés sont moins susceptibles d'avoir un membre cotisant à un régime de retraite que les ménages canadiens blancs et, lorsqu'ils en ont, leur cotisation est moins élevée. Une proportion similaire des ménages racialisés et des ménages blancs canadiens cotisent à un REER et leur cotisation moyenne est similaire. Toutefois, cette moyenne de l'ensemble des groupes racialisés masque d'importantes différences entre les groupes. Par exemple, la cotisation moyenne des ménages chinois s'établit à un peu plus de 10 000 \$, celle des ménages noirs à 4 600 \$ et celle des ménages blancs à 7 600 \$.

Solutions politiques

S'attaquer à la pauvreté des personnes âgées et à la sécurité du revenu de retraite des peuples autochtones et des Canadiens racialisés reste un défi politique pressant. Il est urgent de déployer des efforts soutenus pour remédier à la marginalisation économique sous-jacente résultant du colonialisme et du racisme systémique. Ce n'est qu'à cette condition que les barrières à l'équité en matière d'emploi seront abolies et que l'écart salarial entre les sexes, les autochtones et les personnes racialisées sera comblé. Des mesures en ce sens permettraient d'améliorer l'accès aux régimes de retraite d'employeur et à l'épargne-retraite. Une autre partie de la solution réside dans l'amélioration des régimes publics de retraite du Canada, car ils apportent un soutien crucial aux personnes âgées marginalisées. En l'absence de toutes ces mesures, l'insécurité du revenu restera une fatalité qui poursuivra les peuples autochtones et les Canadiens racialisés jusqu'à un âge avancé.

Introduction

LA PRÉSENTE RECHERCHE s'appuie sur les données du recensement de 2016 pour fournir une analyse intersectionnelle du revenu de retraite des personnes âgées et de l'épargne-retraite au sein de la population adulte. Elle cherche à vérifier si un objectif fondamental de la politique gouvernementale—la sécurité de la retraite—est atteint de manière équitable.

Le soutien gouvernemental à la sécurité du revenu des aînés est une composante centrale de l'État canadien. Ce soutien comprend le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ), dont l'administration est gouvernementale; la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), financés par le gouvernement fédéral; et les mécanismes d'épargne-retraite subventionnés par un traitement fiscal particulier—les régimes de pension agréés (RPA) d'employeur et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) individuels. D'autres crédits d'impôt et programmes ciblés des provinces apportent un soutien supplémentaire aux personnes âgées.

Le soutien du public à l'égard du système global de revenu de retraite du Canada est solide et les régimes publics ont survécu pratiquement sans dommages aux stratégies politiques néolibérales et aux tentatives de les affaiblir¹. En particulier, le RPC, principal moteur du système de retraite, a résisté aux efforts visant à diminuer son rôle et à réduire ses prestations; il a même été bonifié au cours de la dernière décennie².

La présente analyse compare les revenus de retraite en fonction de l'appartenance autochtone, racialisée et sexuelle des personnes de 65 ans et

plus. Elle examine également l'épargne-retraite effectuée au moyen des véhicules financés par le gouvernement (RPA et REER) chez la population de 25 ans et plus, afin de mettre en parallèle la manière dont cette génération d'adultes se prépare à la retraite.

Nous examinons les données relatives à l'ensemble de la population que le recensement désigne comme « autochtone », puis nous ventilons ces données pour les hommes et les femmes chez les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Ces trois populations représentent 96 % de la population autochtone totale³. Nous examinons également les données pour tous les groupes racialisés que le recensement désigne comme « minorités visibles », ainsi que les données désagrégées pour les trois plus grands groupes d'hommes et de femmes racialisés au Canada : les Noirs, les Chinois et les Sud-Asiatiques⁴. Il est à noter que les identités racialisées et autochtones sont traitées comme non chevauchantes, autant dans les définitions de Statistique Canada que dans le présent document.

Pour le revenu des personnes âgées, l'unité d'analyse est le particulier. Pour l'épargne-retraite ouvrant droit à une aide fiscale, l'unité d'analyse qui est mise à notre disposition par Statistique Canada est le ménage. Pour déterminer si un ménage est racialisé ou autochtone, nous avons utilisé l'appartenance du « principal soutien du ménage » à un groupe racialisé ou autochtone⁵.

Dans des articles précédents, nous avons comparé les revenus d'emploi des particuliers racialisés et non racialisés des recensements de 2011 et de 2016, ainsi que les revenus tirés du patrimoine du recensement de 2016. Aujourd'hui, nous étendons cette analyse au revenu de retraite des personnes de plus de 65 ans et à l'épargne-retraite ouvrant droit à une aide fiscale pour la population de 25 ans et plus.

Population

Le tableau 1 présente la population de 65 ans et plus au Canada et la proportion de cette population qui est racialisée et autochtone. Parmi la population totale de 5,5 millions de personnes âgées en 2015, 122 000 personnes (2 %) étaient autochtones et 691 000 (12,6 %) étaient racialisées.

La proportion autochtone de l'ensemble de la population âgée est inférieure à la proportion autochtone de l'ensemble de la population de 25 ans et plus. Cette différence est attribuable en partie à l'impact du colonialisme sur l'espérance de vie des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Par

TABLEAU 1 Population, 2016

	Population 65+		Population 25+
	Nombre	Part du total	Part du total
Noirs	87 950	1,6 %	2,8 %
Sud-Asiatiques	188 895	3,4 %	5,1 %
Chinois	201 340	3,7 %	4,5 %
Total racialisés	691 180	12,6 %	20,2 %
Premières Nations	62 070	1,1 %	3,6 %
Métis	51 115	0,9 %	1,5 %
Inuit	3 065	0,1 %	0,2 %
Total autochtones	121 665	2,2 %	5,0 %
Blancs	4 670 480	85,2 %	74,8 %
Total	5 479 910	100,0 %	100,0 %

Source Statistique Canada. Totalisations personnalisées à partir de Statistique Canada (2017), Profil du recensement, Recensement de 2016.

rapport à la population non autochtone, l'espérance de vie à la naissance est inférieure de 12 ans pour les Inuits, de 11,2 ans pour les Premières Nations et de 6,9 ans pour les Métis⁶.

La proportion racialisée de l'ensemble de la population de 65 ans et plus est également inférieure à la proportion racialisée de l'ensemble de la population totale de 25 ans et plus. Les politiques d'immigration racistes qui empêchaient explicitement les travailleurs racialisés d'immigrer au Canada jusqu'au milieu des années 1960⁷ expliquent en partie cette répartition.

Vue d'ensemble de l'épargne-retraite et du revenu de retraite

LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL et provinciaux soutiennent l'épargne-retraite privée (RPA d'employeur et REER individuels ou collectifs) par un traitement fiscal avantageux. Il est bien documenté que ce soutien fiscal aux régimes d'épargne privés profite de façon disproportionnée aux personnes à revenu élevé⁸.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont considérés comme le meilleur moyen d'assurer une sécurité du revenu de retraite. Ces régimes répartissent les risques sur une population plus large. Ils favorisent des rendements plus élevés sur les placements et garantissent une prestation donnée à la retraite. La proportion des travailleurs canadiens participant à un régime de retraite privé a diminué pour passer de 41 % en 1998 à 38 % en 2018⁹. Toutefois, au cours de la même période, la proportion de la population active participant à un régime à prestations déterminées a chuté de façon plus abrupte, passant de 35 % à 25 % des employés. La majeure partie de cette baisse est attribuable au fait que les employeurs du secteur privé ont abandonné les régimes à prestations déterminées au profit d'autres véhicules qui réduisent leurs risques en les transférant aux participants.

Le REER est le parent pauvre des RPA. Les REER ne bénéficient pas des économies d'échelle accessibles aux régimes de pensions. Ils sont souvent

assujettis à des honoraires élevés qui en réduisent fortement la valeur au fil du temps, et ils n'offrent pas de certitude quant au revenu de retraite, puisque chaque personne est soumise à la fois au risque de variabilité de rendement des placements et à l'incidence des taux d'intérêt à la retraite. Contrairement aux RPA, les REER ne sont pas immobilisés et il est possible d'en retirer des fonds et de les dépenser avant la retraite, mais à un coût considérable dans la plupart des cas. Nous n'avons pas inclus les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) dans cette analyse, car ils ne visent pas explicitement l'épargne-retraite et ne bénéficient pas d'un traitement fiscal aussi avantageux, comme c'est le cas pour les RPA ou les REER.

Épargne-retraite

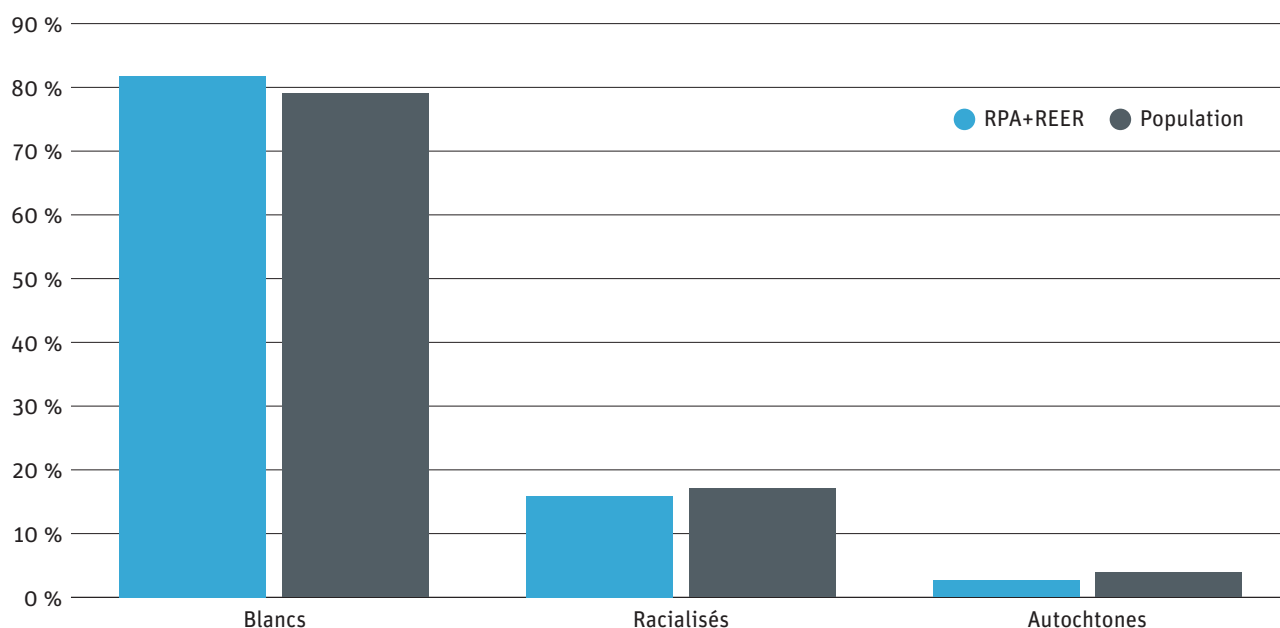
Épargner en vue de la retraite est un projet à long terme, et les données sur une année ont leurs limites. Néanmoins, celles du recensement de 2015 donnent un aperçu de la façon dont différents groupes épargnent en vue de leur retraite.

En 2015, les déductions du revenu imposable correspondant aux cotisations de retraite, ajoutées à la non-imposition des gains versés en cotisation à des RPA et des REER, ont représenté une dépense fiscale fédérale de plus de 57 milliards de dollars, partiellement compensée par les 15 milliards de dollars d'impôt sur les retraits¹⁰. Les données du recensement nous permettent d'examiner comment cette dépense fiscale se répartit entre différentes populations et de jeter un éclairage sur l'accès des Autochtones et des personnes racialisées à ces soutiens gouvernementaux.

L'utilisation du système fiscal pour soutenir l'épargne-retraite privée soulève des questions concernant l'exonération fiscale des membres des Premières Nations qui gagnent leurs revenus dans des réserves¹¹. Pour les données que nous utilisons dans ce document, 14 % de la population autochtone totale vivait dans une réserve, dont une partie gagnait un revenu à l'extérieur de la réserve. Par conséquent, le statut d'exonération fiscale n'est pas pertinent pour au moins 86 % de la population autochtone dans cette analyse¹².

La figure 1 montre que les ménages autochtones représentent 3,9 % de l'ensemble des ménages, mais 2,7 % des cotisations aux RPA et aux REER. Les ménages canadiens racialisés représentent 17,1 % de l'ensemble des ménages, mais 15,9 % des cotisations aux RPA et aux REER. Quant aux ménages blancs, s'ils représentent 79,1 % des ménages, ils comptent pour 81,8 % des

FIGURE 1 Part des cotisations RPA+REER et population 25+, 2015



Source Statistique Canada, totalisations personnalisées à partir de Recensement de 2016.

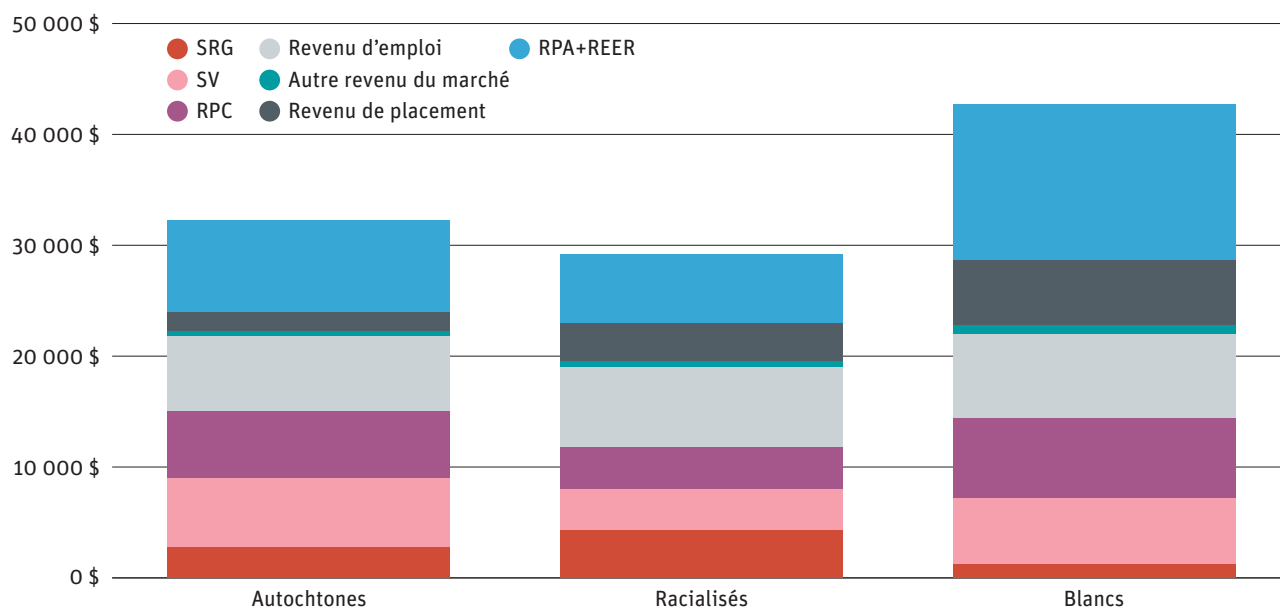
cotisations aux REER et aux RPA. Dans les sections suivantes, nous désagrégeons les données afin de mieux comprendre les différences d'épargne-retraite pour ces populations.

Différences de revenu total

La figure 2 montre le revenu total moyen des aînés autochtones, racialisés et blancs en 2015. Une différence marquée s'observe quant au revenu total : le revenu moyen des aînés autochtones est inférieur de 25 % au revenu des aînés blancs, tandis que le revenu moyen des aînés racialisés est inférieur de 32 % au revenu des aînés blancs.

Des différences sont également évidentes dans la composition de ce revenu : les RPA et les REER représentent le tiers du revenu des aînés blancs, contre 25 % du revenu des aînés autochtones et 21 % du revenu des aînés racialisés. Le revenu d'emploi représente une part légèrement plus importante du revenu des aînés autochtones et racialisés que du revenu des aînés blancs. Il y a également une différence marquée dans l'importance du revenu tiré des pensions publiques (RPC/RRQ, SV et SRG), qui représente 47 %

FIGURE 2 Revenu moyen des aînés, 2015



Source Statistique Canada, totalisations personnalisées à partir de Recensement de 2016 et calculs des auteurs.

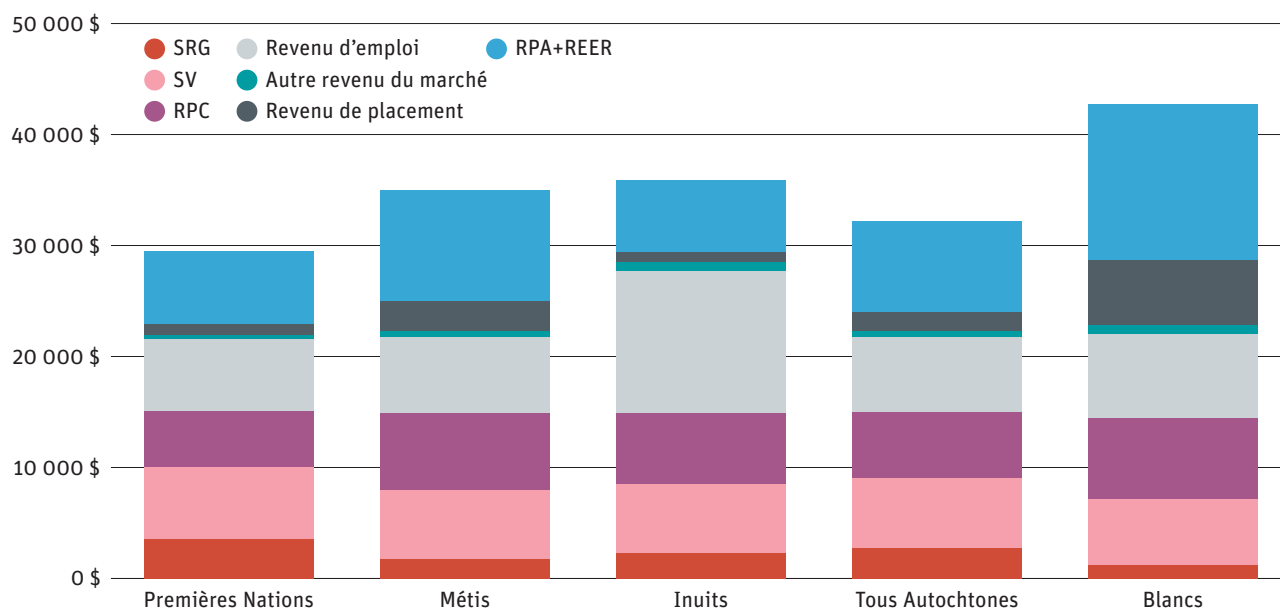
du revenu des aînés autochtones, 40 % du revenu des aînés racialisés et 34 % du revenu des aînés blancs.

Pour tenter de comprendre ce qui explique ces différences de revenus de retraite, nous avons ventilé les données par groupes autochtones et racialisés, et par sexe. Nous sommes particulièrement intéressés par le fait que les personnes âgées autochtones et racialisées reçoivent davantage des pensions publiques.

Épargne-retraite et revenus des aînés autochtones

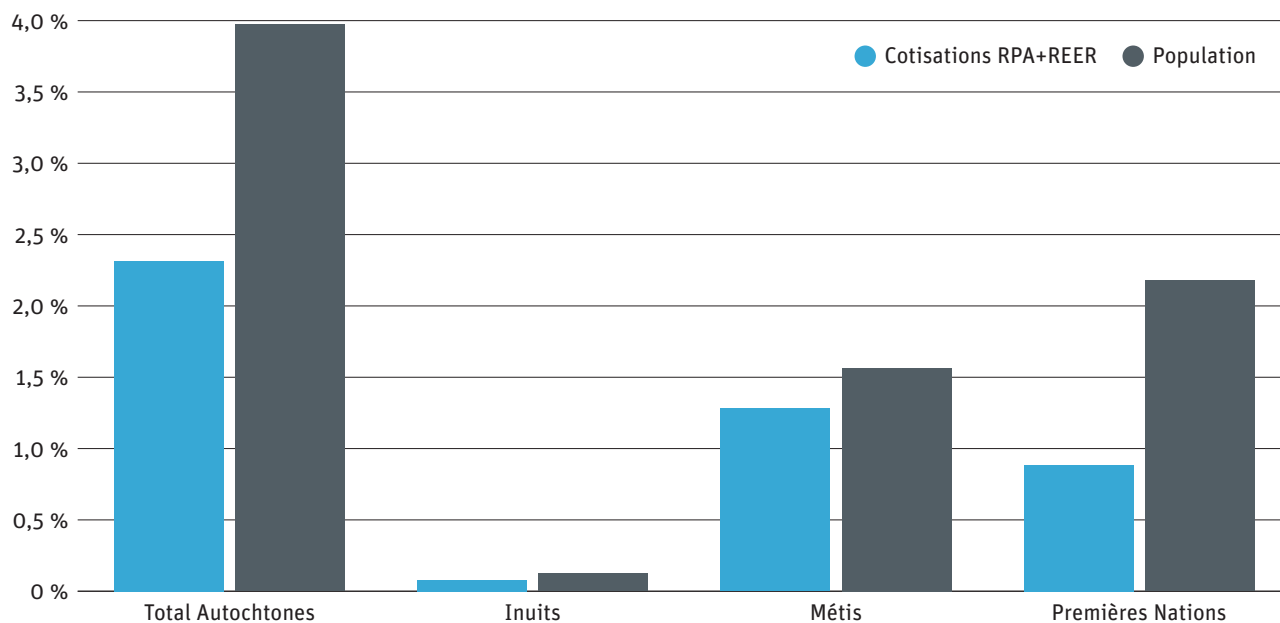
LA FIGURE 3 ILLUSTRÉ le revenu total moyen et les sources de revenu des aînés chez les Premières Nations, les Métis et les Inuits. La figure 4 compare la proportion de la population autochtone avec sa cotisation totale aux RPA et aux REER. On constate que le revenu moyen des aînés autochtones est inférieur à celui des aînés blancs. On observe également des différences entre les revenus des aînés chez les Premières Nations, les Métis et les Inuits en ce qui concerne tant le montant que les sources de revenus. De même, bien que la proportion de tous les ménages autochtones dans le total des cotisations aux RPA et aux REER soit inférieure à leur part de la population, il existe des différences entre les populations autochtones.

FIGURE 3 Revenu moyen des aînés autochtones, 2015



Source Statistique Canada, totalisations personnalisées à partir de Recensement de 2016 et calculs des auteurs.

FIGURE 4 Part de la population et des cotisations RPA+REER des aînés autochtones, 2015



Source Statistique Canada, totalisations personnalisées à partir de Recensement de 2016.

Revenus des aînés des Premières Nations

LE TABLEAU 2 MONTRE que les aînés des Premières Nations ont le revenu moyen le plus faible de tous les groupes autochtones, soit 33 500 \$ pour les hommes et 26 300 \$ pour les femmes. L'écart entre leur revenu et le revenu moyen des aînés blancs est considérable.

Les aînés des Premières Nations sont également plus nombreux que ceux des autres populations autochtones à avoir un faible revenu. Toutefois, Statistique Canada attire l'attention sur le fait que le taux de pauvreté des Premières Nations, calculé à l'aide de la mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI), est affecté par le dénombrement incomplet des réserves et des établissements^{13,14}. En outre, de nombreuses collectivités des Premières Nations sont exclues des estimations de faible revenu en raison d'hypothèses concernant l'incidence des logements de bande et de la production alimentaire provenant de l'agriculture, de la chasse et de la pêche sur la mesure du faible revenu. Comme ces exclusions ne sont pas appliquées aux communautés non autochtones, elles doivent être interprétées comme une forme de comptabilité coloniale. Ainsi, seulement 63 % de la population des Premières Nations dénombrée dans le recensement sont inclus dans le taux de pauvreté estimé. Par conséquent, même ce fort pourcentage sous-estime la proportion des aînés des Premières Nations vivant dans la pauvreté, car le taux de pauvreté est beaucoup plus élevé à l'intérieur des réserves qu'à l'extérieur¹⁵.

TABLEAU 2 Revenu total moyen : population autochtone 65+, 2015

	Hommes (\$)	Femmes (\$)	Hommes blancs (%)	Femmes blanches (%)	Femmes en % des hommes blancs	MFR-ApI (%)
Premières Nations	33 469	26 334	63,1	77,9	49,7	24,8
Métis	41 765	28 285	78,8	83,7	53,4	19,2
Inuits	39 900	32 150	75,3	95,1	60,6	17,5
Total Autochtones	37 747	27 401	71,2	81,1	51,7	21,5
Blancs	53 011	33 805	100,0	100,0	63,8	13,7

Sources Statistique Canada, totalisations personnalisées à partir de Recensement de 2016; et Statistique Canada, Recensement de 2016, n° 98-400-X2016173 au catalogue.

La proportion de la population qui reçoit le SRG est un indicateur plus précis de la pauvreté des aînés des Premières Nations : plus de 50 % des hommes et près de 60 % des femmes des Premières Nations touchent cette prestation, et les montants qu'ils reçoivent sont plus élevés que ceux que reçoivent d'autres aînés autochtones ou blancs. Étant donné que le taux de récupération du SRG est de 50 % pour la plupart des tranches de revenu, le fait que leurs prestations de SRG soient plus élevées est un autre indicateur de la faiblesse du revenu des aînés des Premières Nations.

La proportion des aînés qui tirent des revenus d'un RPA ou d'un REER est beaucoup plus faible chez ceux des Premières Nations (43 % des hommes et 37 % des femmes) que chez les aînés blancs (70 % des hommes et 62 % des femmes). Le revenu moyen tiré d'un RPA ou d'un REER par les hommes des Premières Nations représente 71 % de celui des hommes blancs et celui des femmes des Premières Nations représente 78 % de celui des femmes blanches.

En revanche, le pourcentage des hommes âgés des Premières Nations ayant un revenu d'emploi (32 %) est beaucoup plus proche du pourcentage des hommes âgés blancs (40 %). Le pourcentage des femmes âgées des Premières Nations ayant un revenu d'emploi (22 %) est presque identique à celui des femmes âgées blanches (23 %). Le revenu d'emploi moyen des hommes âgés des Premières Nations est de 16 % inférieur à celui des hommes âgés blancs. Bien que leur revenu total moyen soit inférieur, les femmes âgées des Premières Nations qui travaillent gagnent 20 % de plus que les femmes âgées blanches qui travaillent.

L'importance des pensions publiques (RPC/RRQ, SV et SRG) pour les aînés des Premières Nations est illustrée à la fois par la grande proportion de la population qui en bénéficie et par le fait que ces sources constituent

TABLEAU 3 Épargne-retraite, population autochtone 25+

	RPA		REER	
	Participation (%)	Cotisation moyenne (\$)	Participation (%)	Cotisation moyenne (\$)
Premières Nations	19,2	4 680	15,8	5 350
Métis	33,5	5 221	30,0	5 875
Inuits	40,4	4 653	16,7	5 448
Total Autochtones	25,7	4 971	21,6	5 664
Blancs	31,1	5 557	35,5	7 646

Source Statistique Canada, totalisations personnalisées à partir de Recensement de 2016.

51 % du revenu total des aînés des Premières Nations, comparativement à 34 % du revenu total des aînés blancs.

Épargne-retraite des Premières Nations

Du côté de l'épargne-retraite des particuliers de 25 ans et plus, le tableau 3 montre que la proportion des ménages des Premières Nations qui cotisent à un RPA (19 %) ou à un REER (16 %) est nettement inférieure à celle des ménages blancs, tant en ce qui concerne les RPA (31 %) que les REER (36 %). Le taux de participation aux RPA et aux REER des ménages des Premières Nations est également inférieur à celui des ménages métis et inuits. Les ménages des Premières Nations sont plus nombreux à cotiser à un RPA que ceux qui épargnent en vue de la retraite au moyen d'un REER. Chez les ménages blancs, la proportion de ceux qui cotisent à un REER est plus grande que celle qui cotise à un RPA.

La cotisation RPA moyenne des ménages des Premières Nations est de 16 % inférieure à celle des ménages blancs. L'écart est plus important en ce qui concerne la cotisation REER moyenne : celle des ménages des Premières Nations est de 30 % inférieure à celle des ménages blancs.

Le fossé de participation à l'épargne-retraite entre les ménages des Premières Nations et les ménages blancs est constant, que les ménages soient dirigés par un homme ou par une femme.

Revenus des aînés métis

À 41 800 \$, LE revenu total moyen des hommes métis âgés est inférieur de 21 % à celui des hommes blancs âgés. À 28 300 \$, le revenu total moyen des femmes métis âgées est inférieur de 16 % à celui des femmes blanches âgées.

La proportion des aînés métis vivant dans la pauvreté est de 19,2 %. La proportion de la population métis qui est exclue des mesures de faible revenu (1,5 %) est plus petite que celle des Premières Nations qui est exclue de ces mesures. De plus, le sous-dénombrement des réserves et des établissements n'a pas d'effet important sur les estimations de faible revenu des Métis. Donc, cette mesure de la proportion de la population métis vivant dans la pauvreté est plus précise qu'elle ne l'est pour les aînés chez les Premières Nations ou les Inuits. Le faible revenu des aînés métis s'exprime davantage par les 34 % des hommes et les 42 % des femmes qui reçoivent le SRG.

Bien que la proportion des hommes et des femmes métis âgés qui tirent un revenu d'un RPA ou d'un REER soit inférieure à celle des hommes et des femmes blancs, elle est supérieure à celle des hommes et des femmes des Premières Nations. De même, pour ceux qui reçoivent cette forme de revenu, le revenu des hommes et des femmes métis âgés est inférieur à celui des aînés blancs, mais supérieur à celui des aînés des Premières Nations. Alors que la proportion des hommes métis âgés ayant un revenu d'emploi est semblable à celle des hommes blancs âgés, la proportion des femmes métis âgées ayant un revenu d'emploi est supérieure de 3 % à celle des femmes blanches âgées. Le revenu d'emploi moyen des hommes métis âgés est inférieur de 25 % à celui des hommes blancs âgés, tandis que le revenu d'em-

ploi moyen des femmes métis âgées est inférieur de 3 % à celui des femmes blanches âgées.

Tout comme chez les autres communautés autochtones, les pensions publiques (RPC/RRQ, SV et SRG) constituent une importante source de revenu pour les aînés métis. Cette situation est illustrée à la fois par la proportion importante de la population qui en bénéficie et par le fait que ces sources de revenu représentent 43 % du revenu total des aînés métis, comparativement à 34 % du revenu total des aînés blancs.

Épargne-retraite des Métis

La proportion des ménages métis cotisant à un RPA (34 %) est plus élevée que celle des ménages blancs (31 %). La cotisation RPA moyenne des ménages métis est inférieure de 6 % à celle des ménages blancs qui cotisent à un RPA. Toutefois, la proportion des ménages métis qui cotisent à un REER (30 %) est inférieure à celle des ménages blancs (36 %). Le montant moyen de cotisation REER des ménages métis est inférieur de 23 % à celui des ménages blancs. Cette différence dans l'épargne-retraite est constante, que les ménages soient dirigé par un homme ou par une femme.

Revenus des aînés inuits

À 39 900 \$, LE revenu total des hommes inuits âgés est inférieur de 25 % à celui des hommes blancs âgés. À 32 100 \$, celui des femmes inuites âgées est inférieur de 5 % à celui des femmes blanches âgées.

Le taux de faible revenu des aînés inuits, à 17,5 %, est inférieur à celui des autres populations autochtones. Toutefois, cette mesure exclut 44 % des aînés inuits puisqu'elle omet ceux qui vivent au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest (la région des Inuvialuit) et au Nunavut. La proportion de la population qui reçoit le SRG est un indicateur plus précis de la pauvreté des aînés inuits : 38 % des hommes inuits âgés et 47 % des femmes inuites âgées reçoivent cette prestation. Le montant de SRG qu'ils reçoivent est plus élevé que celui que reçoivent les aînés métis ou blancs.

Alors que 42 % des hommes inuits âgés tirent un revenu d'un RPA ou d'un REER, 40 % des femmes inuites âgées disposent de cette forme de revenu. Ces proportions sont semblables à celles des aînés des Premières Nations qui tirent un revenu d'un RPA ou d'un REER. Les hommes inuits âgés ayant un revenu de ce type gagnent en moyenne 38 % de moins que les hommes blancs âgés, et les femmes inuites âgées gagnent en moyenne 15 % de moins que les femmes blanches âgées.

La proportion des hommes inuits âgés à avoir un revenu d'emploi (52 %) est beaucoup plus élevée que celle des hommes blancs âgés, tandis que celle des femmes inuites âgées ayant un revenu d'emploi est presque deux fois plus élevée que celle des femmes blanches âgées. Le revenu d'emploi moyen des hommes inuits âgés est inférieur de 2 % à celui des hommes blancs âgés. Le

revenu des femmes inuites âgées est 31 % plus élevé que celui des femmes blanches âgées. Ces niveaux de revenu sont attribuables à la concentration plus élevée d'hommes et de femmes inuits âgés dans des emplois mieux rémunérés du secteur public, comme l'administration et les soins de santé, ainsi qu'aux taux de salaire moyens plus élevés dans le Nord¹⁶.

Les pensions publiques (RPC/RRQ, SV et SRG) représentent une plus petite part du revenu total chez les aînés inuits (41 %) que chez les Premières Nations (51 %) ou les Métis (43 %). Cette situation pourrait être attribuable, en partie, à la plus faible proportion des femmes inuites âgées qui reçoivent des prestations du RPC/RRQ par rapport aux femmes métis âgées et à la plus faible proportion des femmes inuites âgées qui reçoivent des prestations de la SV par rapport aux femmes âgées des Premières Nations. Toutefois, les pensions publiques représentent toujours une part plus importante du revenu chez les aînés inuits (41 %) que chez les aînés blancs (34 %).

Épargne-retraite des Inuits

La proportion des ménages inuits qui cotisent à un RPA (40 %) est plus élevée que celle des ménages blancs (31 %). Ce taux de participation plus élevé est probablement dû au fait que 21 % des emplois chez les Inuits sont dans l'administration publique, contre 6 % de l'emploi total chez les non-autochtones¹⁷. Le taux de participation à un régime de retraite est beaucoup plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé. La cotisation RPA moyenne des ménages inuits est inférieure de 16 % à celle des ménages blancs. La proportion des ménages inuits qui cotisent à un RPA est légèrement supérieure dans les ménages dirigés par une femme (42 %) que dans ceux dirigés par un homme (39 %). Toutefois, la cotisation RPA moyenne des ménages inuits dirigés par un homme est légèrement supérieure à celle des ménages dirigés par une femme.

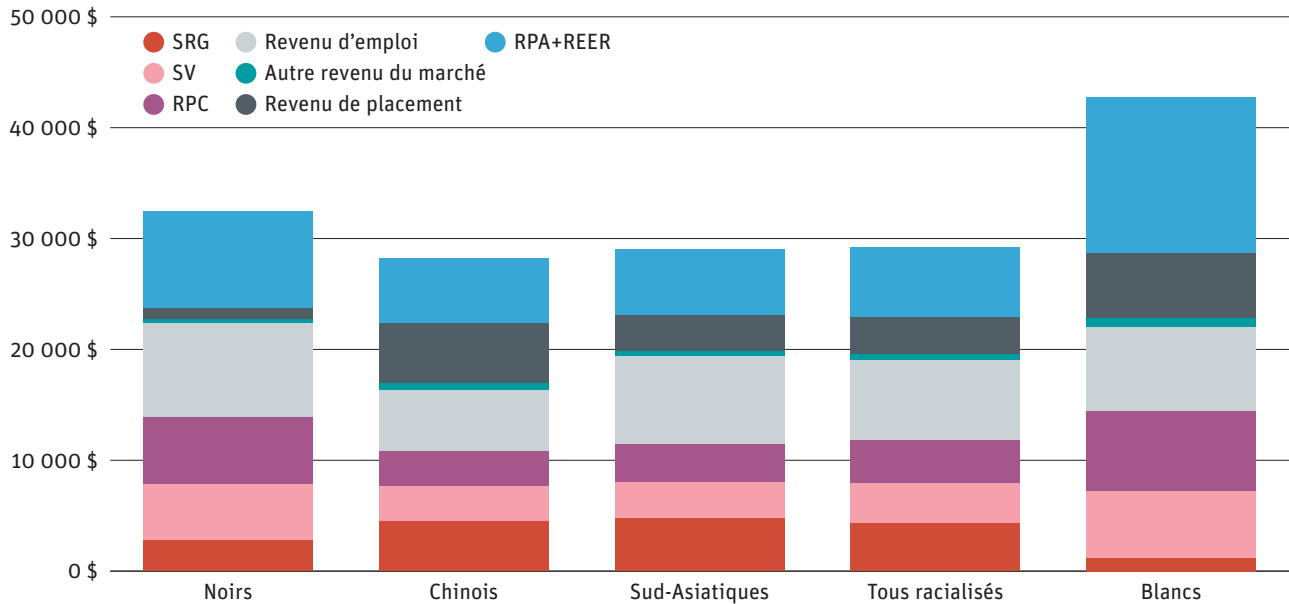
Les ménages inuits qui cotisent à un REER (17 %) sont en proportion beaucoup plus faible que chez les ménages blancs (36 %) et leur cotisation moyenne est de 29 % inférieure à celle des ménages blancs. Une partie de cette différence est probablement attribuable à la proportion plus élevée des ménages inuits qui cotisent à un RPA.

Épargne-retraite et revenus des aînés racialisés

LA FIGURE 5 ILLUSTRÉ le revenu total moyen et les sources de revenu des aînés noirs, chinois, sud-asiatiques et de tous les autres aînés racialisés. (À noter que ce groupe exclut tous les peuples autochtones.) Comme le montre clairement le graphique, tous les groupes d'aînés racialisés ont un revenu inférieur, en moyenne, à celui des aînés blancs. Cela dit, il y a des variations parmi les différents groupes d'aînés racialisés, tant sur le plan du revenu moyen total que sur celui des sources de revenu.

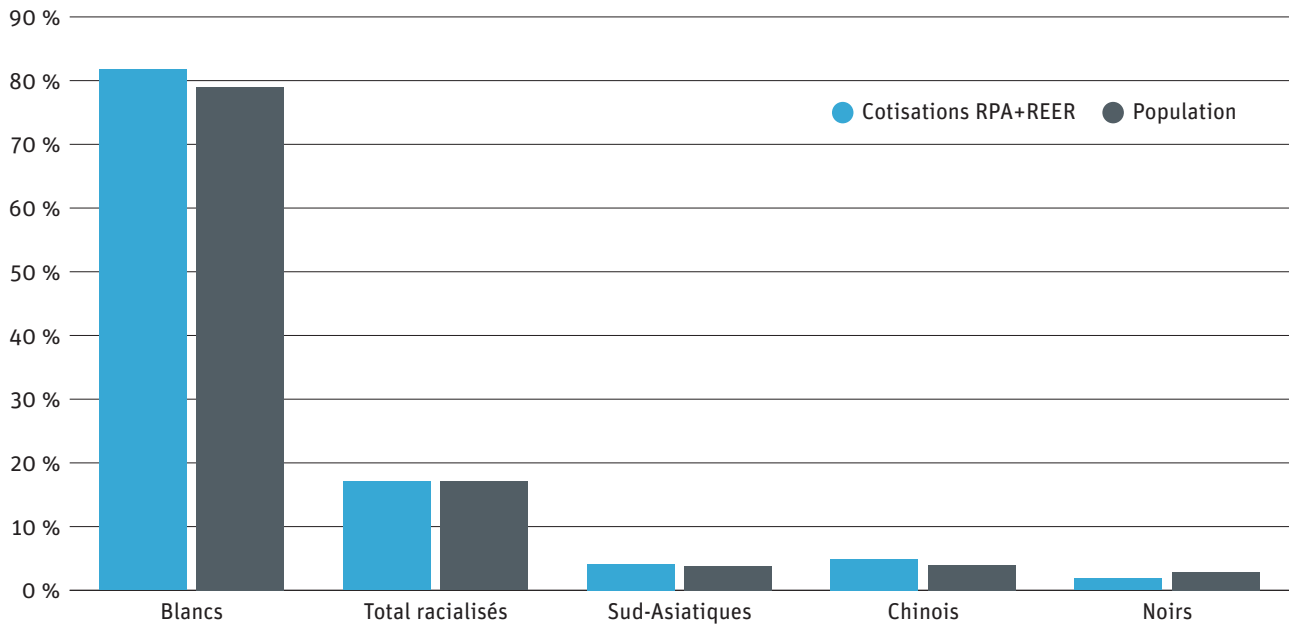
La figure 6 présente la proportion du total des ménages et des cotisations totales aux RPA et aux REER. Elle illustre la variation des modèles de cotisation aux RPA et aux REER parmi les groupes racialisés : comparativement à leur part de la population, les Chinois et les Sud-Asiatiques cotisent davantage aux RPA et aux REER, tandis que les aînés noirs y cotisent moins.

FIGURE 5 Revenu moyen des aînés racialisés, 2015



Source Statistique Canada, totalisations personnalisées à partir de Recensement de 2016 et calculs des auteurs.

FIGURE 6 Part de la population et des cotisations RPA+REER des aînés racialisés, 2015



Source Statistique Canada, totalisations personnalisées à partir de Recensement de 2016.

Revenus des aînés noirs

COMME L'INDIQUE LE tableau 4, le revenu total moyen des aînés noirs est de 36 700 \$ pour les hommes et de 29 200 \$ pour les femmes. Le revenu des hommes noirs âgés est inférieur de 31 % au revenu des hommes blancs âgés, et celui des femmes noires âgées est inférieur de 14 % à celui des femmes blanches âgées. Le taux de faible revenu pour les aînés noirs est de 18,3 %, soit 4,5 points de pourcentage de plus que pour les aînés blancs.

Une plus faible proportion des aînés noirs (51 % des hommes et 50 % des femmes) tirent un revenu d'un RPA ou d'un REER que chez les aînés blancs (70 % des hommes et 62 % des femmes). Toutefois, l'écart entre les hommes et les femmes âgés noirs qui ont un revenu d'un RPA ou d'un REER est plus faible que l'écart entre les sexes pour l'ensemble de la population et pour tous les groupes considérés dans cette analyse. Cette situation est probablement attribuable à des modèles distincts d'emploi, et peut-être d'immigration, pour les hommes noirs par rapport aux femmes noires au Canada. Lorsqu'un revenu est garanti par un RPA ou un REER, le revenu moyen des hommes noirs âgés est de 24 % inférieur à celui des hommes blancs âgés et le revenu moyen des femmes noires âgées est de 12 % inférieur à celui des femmes blanches âgées.

En revanche, la proportion des hommes noirs âgés ayant un revenu d'emploi (39 %) est presque la même que celle des hommes blancs âgés ayant un revenu d'emploi (40 %), tandis que la proportion des femmes noires âgées ayant un revenu d'emploi (28 %) est sensiblement plus élevée que celle des femmes blanches âgées (23 %). L'écart de revenu moyen entre les

hommes noirs âgés et les hommes blancs âgés n'est que de 6 %, tandis que les femmes noires âgées qui travaillent gagnent, en moyenne, 24 % de plus que les femmes blanches âgées qui travaillent. La présence prolongée des aînés noirs sur le marché du travail est probablement rendue nécessaire en raison de revenus moins élevés provenant d'un REER, d'un RPA, de placements et des pensions publiques. La proportion plus faible d'aînés noirs nés au Canada qui ont un revenu d'emploi semble indiquer que c'est le cas.

Les pensions du secteur public représentent une part beaucoup plus importante du revenu des aînés noirs (43 %) que de celui des aînés blancs (34 %), et ce, malgré le fait qu'une plus faible proportion des aînés noirs tirent un revenu du RPC/RRQ et de la SV et que leurs revenus moyens provenant de ces sources soient plus bas. En raison de leur niveau de revenu inférieur, le SRG occupe une place plus importante dans le revenu des aînés noirs que dans celui des aînés blancs.

Comparaison des revenus des aînés noirs immigrants et nés au Canada

Quatre-vingt-douze pour cent (92 %) des aînés noirs sont des immigrants, contre 22 % des aînés blancs. À 32 500 \$, le revenu total des aînés noirs nés au Canada est pratiquement identique à celui des aînés noirs immigrants. L'écart de revenu moyen entre les aînés noirs et blancs est pratiquement le même, celui des aînés noirs immigrants étant de 25 % inférieur à celui des aînés blancs immigrants, et celui des aînés noirs nés au Canada étant inférieur de 24 % à celui des aînés blancs nés au Canada.

Toutefois, on observe un décalage dans la composition du revenu entre les aînés noirs nés au Canada et immigrants : le revenu d'emploi représente une part plus faible du revenu total des aînés nés au Canada, tandis que les pensions publiques et les revenus provenant d'un RPA ou d'un REER représentent une part plus importante de leur revenu de retraite. On pouvait s'y attendre : chez les aînés noirs nés au Canada, une plus grande partie de la population touche une pension du RPC/RRQ et de la SV, deux régimes qui reposent sur des critères d'emploi et de résidence au Canada. Mais même s'ils ont un accès accru à ce revenu de pension, le revenu total des aînés noirs nés au Canada demeure faible, ce qui laisse supposer que le racisme anti-Noir continue de peser sur l'emploi et le marché du travail.

Épargne-retraite des Canadiens noirs

Bien que la proportion des ménages noirs ayant cotisé à un RPA soit légèrement supérieure à celle des ménages blancs, l'importance de la cotisation reste nettement inférieure pour les ménages noirs. Le tableau 5 montre que la cotisation RPA moyenne des ménages noirs est inférieure de 22 % à celle des ménages blancs qui cotisent.

En revanche, la proportion des ménages noirs (30 %) cotisant à un REER est inférieure à celle des ménages blancs (36 %). L'écart est également plus grand en ce qui concerne la cotisation moyenne, les ménages noirs cotisant 39 % de moins à un REER que les ménages blancs. Ce profil d'épargne-retraite est constant, que les ménages soient dirigés par un homme ou par une femme.

Revenu des aînés chinois

LE TABLEAU 4 MONTRE que le revenu total moyen des aînés chinois est de 32 000 \$ pour les hommes et de 24 800 \$ pour les femmes. Le revenu des hommes âgés chinois est inférieur de 39 % à celui des hommes âgés blancs, et celui des femmes âgées chinoises est inférieur de 27 % à celui des femmes âgées blanches. Les hommes âgés chinois ont le revenu moyen le plus bas parmi les populations âgées que nous avons examinées. Le taux de faible revenu des aînés chinois est de 25 %, soit 11 points de pourcentage de plus que pour les aînés blancs.

Une proportion beaucoup plus faible des aînés chinois (39 % des hommes et 35 % des femmes) tirent un revenu d'un RPA ou d'un REER comparativement aux aînés blancs (70 % des hommes et 62 % des femmes). Chez ceux qui ont accès à des revenus d'un RPA ou d'un REER, le revenu moyen des hommes âgés chinois est inférieur de 32 % à celui des hommes âgés blancs, et le revenu moyen des femmes âgées chinoises est inférieur de 23 % à celui des femmes blanches.

La proportion des hommes âgés chinois ayant un revenu d'emploi (24 %) est nettement inférieure à celle des hommes âgés blancs ayant un revenu d'emploi (40 %), tout comme la proportion des femmes âgées chinoises ayant un revenu d'emploi (16 %) par rapport aux femmes âgées blanches (23 %). Cependant, le revenu moyen des hommes âgés chinois qui travaillent est supérieur de 8 % à celui des hommes âgés blancs qui travaillent. Les femmes âgées chinoises qui travaillent gagnent, en moyenne, 17 % de plus que les femmes blanches qui travaillent.

Les pensions publiques représentent 38 % du revenu total des aînés chinois, soit plus que chez les aînés blancs (34 %), mais moins que chez les aînés des autres groupes racialisés. Cette situation s'explique par le fait que le revenu moyen tiré du RPC/RRQ et de la SV est nettement inférieur pour les aînés chinois, hommes et femmes, à celui des mêmes groupes chez les Blancs et les autres groupes racialisés. Avec de tels niveaux de revenu, il n'est pas surprenant qu'une proportion beaucoup plus élevée d'hommes et de femmes âgés chinois touchent une prestation du SRG, comparativement aux hommes et aux femmes âgés blancs.

Comparaison des revenus des aînés chinois immigrants et nés au Canada

Quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) des aînés chinois sont des immigrants, contre 22 % des aînés blancs. Il existe une différence importante et marquée entre le revenu des aînés chinois nés au Canada et celui des aînés chinois immigrants. Ceux qui sont nés au Canada ont un revenu moyen de 61 200 \$—ce qui est plus élevé que tous les autres groupes de population considérés dans cette analyse. Ce revenu plus élevé est attribuable au revenu du marché, et la plus grande différence entre la population âgée chinoise et les autres populations âgées se situe dans la proportion des revenus de placement. Une grande partie de cette différence semble être attribuable aux quelque 3 000 aînés de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui ont un revenu moyen d'emploi et de placement élevé. Le revenu moyen plus élevé de ce groupe né au Canada contraste fortement avec le revenu moyen—et la composition de ce revenu—de la vaste majorité des aînés chinois.

Comme on pouvait s'y attendre compte tenu de la différence entre le revenu total et le lieu de résidence, on observe un décalage dans la composition du revenu des aînés chinois nés au Canada comparativement à ceux qui sont immigrants. Une part beaucoup plus importante des aînés chinois nés au Canada a un revenu d'emploi (36 %) par rapport aux immigrants (19 %). Cependant, cette forme de revenu représente en fait une plus petite part du revenu total des aînés chinois nés au Canada (17 %) par rapport aux aînés immigrants (19 %).

Il y a également une différence marquée dans la proportion des aînés chinois nés au Canada (71 %) ayant des revenus de placement par rapport aux aînés chinois immigrants (51 %). Les revenus de placement représentent la plus grande différence, tant pour le revenu moyen que pour la propor-

tion du revenu total. Le montant moyen des revenus de placement était de 16 000 \$ plus élevé chez les aînés chinois nés au Canada que chez les aînés immigrants. Les aînés chinois nés au Canada sont plus nombreux à recevoir des prestations du RPC/RRQ et de la SV que les immigrants, car ces régimes reposent sur des critères d'emploi et de résidence au Canada. Malgré un revenu moyen élevé, 18 % des aînés chinois nés au Canada tirent un revenu du SRG.

Épargne-retraite des Canadiens chinois

Ce qui ressort le plus à propos des ménages chinois, c'est leur participation plus faible aux RPA et leur taux d'épargne plus élevé dans des REER. La proportion des ménages chinois comptant un cotisant à un REER est plus élevée (41 %) que celle des ménages blancs comptant un cotisant à un REER (36 %), et la cotisation REER moyenne des ménages chinois est 33 % plus élevée que celle des ménages blancs.

La tendance à cotiser davantage à un REER s'observe tant chez les ménages chinois dirigés par un homme que chez ceux dirigés par une femme. Pour déterminer si ce taux élevé de participation à un REER et cette cotisation moyenne élevée sont liés au niveau de revenu, nous avons calculé le taux d'épargne-retraite (épargne totale dans les RPA et les REER en proportion du revenu total) pour différentes tranches de 10 000 \$ de revenu des ménages. Dans toutes ces catégories de revenu, les ménages chinois ont un taux d'épargne de 10 % à 60 % plus élevé que celui de la population totale.

Parallèlement, la proportion des ménages chinois cotisant à un RPA (23 %) est plus faible que celle des ménages blancs cotisant à un RPA (31 %). La cotisation RPA moyenne des ménages chinois est inférieure de seulement 2 % à celle des ménages blancs. Cette tendance est la même que les ménages soient dirigés par un homme ou une femme.

Revenus des aînés sud-asiatiques

LE TABLEAU 4 montre que le revenu total moyen des aînés sud-asiatiques s'établit à 35 200 \$ pour les hommes et à 22 900 \$ pour les femmes. Le revenu moyen des hommes âgés sud-asiatiques est de 34 % inférieur à celui des hommes âgés blancs, et celui des femmes âgées sud-asiatiques est de 32 % inférieur à celui des femmes âgées blanches. Le revenu moyen des femmes âgées sud-asiatiques est également inférieur à celui des femmes âgées noires, chinoises et de l'ensemble des populations racialisées. Toutefois, le taux de pauvreté des aînés sud-asiatiques est beaucoup plus faible que ce à quoi on pourrait s'attendre, malgré leur faible revenu. La proportion des aînés sud-asiatiques vivant dans la pauvreté est de 12,9 %, ce qui est inférieur à la proportion des aînés blancs. Les résultats des recherches menées dans le cadre de l'Enquête nationale sur les ménages suggèrent que les aînés sud-asiatiques sont plus susceptibles de vivre dans des foyers multigénérationnels¹⁸. C'est probablement là un facteur qui contribue au taux de pauvreté plus faible, puisque ce taux est basé sur le revenu du ménage.

Une proportion beaucoup plus faible d'aînés sud-asiatiques (36 % des hommes et 25 % des femmes) ont un revenu provenant d'un RPA ou d'un REER, comparativement aux aînés blancs (70 % des hommes et 62 % des femmes). Chez ceux qui ont cette source de revenu, le revenu moyen des hommes âgés sud-asiatiques est de 20 % inférieur à celui des hommes âgés

blancs. Quant aux femmes âgées sud-asiatiques, leur revenu moyen est inférieur de 5 % à celui des femmes âgées blanches.

La proportion des hommes (34 %) et des femmes (19 %) âgés sud-asiatiques ayant un revenu d'emploi est inférieure à celle des hommes (40 %) et des femmes (23 %) âgés blancs. Cependant, le revenu moyen des hommes âgés sud-asiatiques qui travaillent est 14 % plus élevé que celui des hommes âgés blancs qui travaillent, tandis que les femmes âgées sud-asiatiques qui travaillent gagnent, en moyenne, 16 % de plus que les femmes âgées blanches qui travaillent.

Les pensions publiques représentent 39 % du revenu des aînés sud-asiatiques, soit une proportion plus élevée que celle des aînés blancs (34 %), mais inférieure à celle des aînés noirs et de l'ensemble des aînés racialisés. Une proportion nettement plus faible d'hommes (73 %) et de femmes (59 %) âgés sud-asiatiques tirent un revenu du RPC/RRQ que d'hommes (96 %) et de femmes (94 %) âgés blancs. Une proportion plus élevée de femmes âgées sud-asiatiques (75 %) reçoit la SV, ce qui reste bien inférieur aux 93 % de femmes âgées blanches dans la même situation, et 72 % des hommes âgés sud-asiatiques reçoivent la SV, comparativement à 90 % des hommes âgés blancs. Le revenu moyen provenant de ces sources publiques est nettement inférieur pour les hommes et les femmes âgés sud-asiatiques que pour ces mêmes groupes chez les Blancs. Compte tenu de ces niveaux de revenu, il n'est pas surprenant qu'une proportion nettement plus élevée d'hommes âgés sud-asiatiques (42 %) que d'hommes âgés blancs (24 %) touchent le SRG, comme c'est le cas pour une proportion plus élevée de femmes âgées sud-asiatiques (53 %) que de femmes âgées blanches (32 %).

Comparaison des revenus des aînés sud-asiatiques immigrants et nés au Canada

Quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) des aînés sud-asiatiques sont des immigrants, contre 22 % des aînés blancs. Il existe une différence importante et marquée entre le revenu des aînés sud-asiatiques nés au Canada et celui des aînés sud-asiatiques immigrants. À 51 000 \$, le revenu moyen des aînés sud-asiatiques nés au Canada est plus élevé que celui des aînés sud-asiatiques immigrants (29 000 \$). Le revenu des aînés sud-asiatiques nés au Canada est de 19 % supérieur à celui des aînés blancs nés au Canada. Comme on pouvait s'y attendre, ce revenu plus élevé est attribuable au revenu du

marché. Toutefois, le revenu moyen d'emploi est plus faible pour les aînés sud-asiatiques nés au Canada que pour les aînés sud-asiatiques immigrants.

De plus, les revenus d'emploi représentent une part plus importante du revenu des aînés sud-asiatiques immigrants que de celui des aînés sud-asiatiques nés au Canada.

La proportion du revenu total représentée par les revenus de placement est plus élevée chez les aînés sud-asiatiques nés au Canada, ce qui explique le revenu moyen plus élevé. Cette différence semble être attribuable en grande partie aux quelque 650 aînés de la Colombie-Britannique qui ont des revenus de placement élevés. Il s'agit d'une différence marquée par rapport au revenu moyen et à la composition du revenu de la vaste majorité des aînés sud-asiatiques.

Comme on pouvait s'y attendre compte tenu des différences de revenu total et de résidence au Canada, on observe un décalage dans la composition du revenu entre les aînés sud-asiatiques nés au Canada et immigrants. Une plus grande proportion de la population née au Canada touche un revenu d'emploi (34 %) comparativement à la population immigrante (26 %). Cependant, le revenu d'emploi moyen des aînés nés au Canada est plus faible que celui des immigrants.

On constate également une augmentation marquée de la proportion des aînés nés au Canada (55 %) ayant des revenus de placement par rapport aux aînés immigrants (35 %). La plus grande différence, tant dans le revenu moyen que dans la proportion du revenu total, réside dans les revenus de placement. Le montant moyen des revenus de placement est de 16 400 \$ plus élevé chez les aînés sud-asiatiques nés au Canada que chez les aînés immigrants. Comme on pouvait s'y attendre, une plus grande proportion des aînés sud-asiatiques nés au Canada touche un revenu provenant du RPC/RRQ et de la SV, puisque ces régimes reposent sur des critères d'emploi et de résidence au Canada. Malgré ce revenu moyen élevé, 29 % des aînés sud-asiatiques nés au Canada touchent un revenu du SRG, soit une proportion semblable à celle des aînés blancs nés au Canada.

Épargne-retraite des Canadiens sud-asiatiques

Les ménages sud-asiatiques sont moins nombreux (27 %) à cotiser à un RPA que les ménages blancs (31 %). La cotisation moyenne des ménages sud-asiatiques est inférieure de 9 % à celle des ménages blancs. Une proportion similaire des ménages dirigés par une femme ou un homme cotisent à un RPA.

La cotisation moyenne des ménages dirigés par une femme sud-asiatique est inférieure de 5 % à celle des ménages dirigés par une femme blanche. La cotisation moyenne des ménages dirigés par un homme sud-asiatique est inférieure de 12 % à celle des ménages dirigés par un homme blanc.

À 37 %, la proportion des ménages sud-asiatiques ayant cotisé à un REER est légèrement supérieure à celle des ménages blancs ayant cotisé à un REER (36 %). La cotisation moyenne est 14 % plus élevée pour les ménages sud-asiatiques que pour les ménages blancs. À 35 %, la proportion des ménages sud-asiatiques dirigés par une femme qui cotisent à un REER est légèrement plus élevée que celle des ménages blancs dirigés par une femme (32 %), tandis que 38 % des ménages sud-asiatiques et des ménages blancs dirigés par un homme cotisent à un REER. La cotisation REER moyenne des ménages sud-asiatiques dirigés par une femme est de 12 % supérieure à celle des ménages blancs dirigés par une femme, tandis que la cotisation REER moyenne des ménages sud-asiatiques dirigés par un homme est de 9 % supérieure à celles des ménages blancs dirigés par un homme.

Population racialisée totale

IL EST IMPORTANT de rappeler que la population racialisée, dans son ensemble, comprend des expériences très disparates pour différents groupes racialisés. La population racialisée totale comprend 12 groupes différents que Statistique Canada qualifie de « minorités visibles ». Les personnes qui s'identifient comme étant noires, chinoises et sud-asiatiques représentent 55 % des aînés racialisés. Par conséquent, ces trois groupes ont un impact important sur les moyennes de la population racialisée. Le tableau 4 montre que le revenu total moyen de l'ensemble de la population âgée racialisée est de 33 900 \$ pour les hommes et de 25 000 \$ pour les femmes. Le revenu moyen des hommes âgés racialisés est de 36 % inférieur à celui des hommes âgés blancs, et le revenu moyen des femmes âgées racialisées est de 26 % inférieur à celui des femmes âgées blanches. À 19,8 %, la proportion des aînés racialisés vivant dans la pauvreté est supérieure à celle des aînés blancs (13,7 %).

Une proportion beaucoup plus faible d'aînés racialisés (39 % des hommes et 34 % des femmes) ont un revenu provenant d'un RPA ou d'un REER que chez les aînés blancs (70 % des hommes et 62 % des femmes). Parmi ceux qui ont cette forme de revenu, le revenu moyen des hommes racialisés âgés est de 27 % inférieur à celui des hommes blancs âgés, et celui des femmes racialisées âgées est de 14 % inférieur à celui des femmes blanches âgées.

TABLEAU 4 Revenu total moyen : population racialisée 65+, 2015

	Hommes (\$)	Femmes (\$)	Hommes blancs (%)	Femmes blanches (%)	Femmes en % des hommes blancs	MFR-ApI (%)
Noirs	36 731	29 201	69,3	86,4	55,1	18,3
Chinois	32 086	24 832	60,5	73,5	46,8	25,0
Sud-Asiatiques	35 244	22 878	66,5	67,7	43,2	12,9
Total racialisés	33 907	25 094	64,0	74,2	47,3	19,8
Blancs	53 011	33 805	100,0	100,0	63,8	13,7

Source Statistique Canada, totalisations personnalisées à partir de Recensement de 2016.

TABLEAU 5 Épargne-retraite, population racialisée 25+

	RPA		REER	
	Participation (%)	Cotisation moyenne (\$)	Participation (%)	Cotisation moyenne (\$)
Noirs	32,1	4 340	30,1	4 641
Chinois	23,1	5 439	40,5	10 198
Sud-Asiatiques	27,0	5 042	37,4	8 698
Total racialisés	26,8	4 731	36,1	7 587
Blancs	31,1	5 557	35,5	7 646

Source Statistique Canada, totalisations personnalisées à partir de Recensement de 2016.

La proportion des hommes racialisés âgés ayant un revenu d'emploi (31 %) est inférieure à celle des hommes âgés blancs ayant un revenu d'emploi (40 %), et celle des femmes âgées racialisées ayant un revenu d'emploi (20 %) est légèrement inférieure à celle des femmes âgées blanches (23 %). Toutefois, le revenu moyen des hommes âgés racialisés qui travaillent est supérieur de 9 % à celui des hommes âgés blancs, et celui des femmes âgées racialisées qui travaillent est, en moyenne, de 22 % supérieur à celui des femmes âgées blanches.

Les pensions publiques représentent 40 % du revenu des aînés racialisés, soit plus que les 34 % des aînés blancs. Une proportion nettement plus faible d'hommes (74 %) et de femmes (65 %) âgés racialisés tirent un revenu du RPC/RRQ que chez les hommes (96 %) et les femmes (94 %) blancs. À 75 %, une proportion similaire d'hommes âgés racialisés reçoit un revenu de la SV. Une plus grande proportion de femmes âgées racialisées (78 %) tire un revenu de la SV comparativement à celles qui tirent un revenu du RPC/

RRQ. En comparaison, 90 % des hommes âgés blancs et 93 % des femmes âgées blanches reçoivent la SV. S'ajoutant à la plus faible proportion de la population ayant cette forme de revenu, le revenu moyen provenant de ces sources publiques est beaucoup plus bas pour les hommes et les femmes âgés racialisés que pour ces mêmes groupes chez les Blancs. Compte tenu de ces niveaux de revenu, il n'est pas surprenant qu'une proportion nettement plus élevée des hommes âgés racialisés (43 %) reçoivent le SRG que chez les hommes âgés blancs (24 %), tout comme c'est le cas pour une proportion plus élevée des femmes âgées racialisées (51 %) que des femmes âgées blanches (32 %).

Les ménages racialisés qui cotisent à un RPA sont moins nombreux (27 %) que les ménages blancs (31 %). La cotisation RPA moyenne des ménages racialisés est inférieure de 15 % à celle des ménages blancs. La tendance est la même, que les ménages soient dirigés par un homme ou par une femme.

Les ménages racialisés cotisent à un REER dans la même proportion (36 %) que les ménages blancs (36 %). Leur cotisation REER moyenne est presque identique. Il y a une proportion légèrement plus élevée des ménages racialisés dirigés par une femme qui cotisent à un REER (33 %) que des ménages blancs dirigés par une femme (32 %). La cotisation REER moyenne des ménages racialisés dirigés par une femme est inférieure de 5 % à celles des ménages dirigés par une femme blanche. La cotisation REER moyenne des ménages dirigés par un homme blanc et un homme racialisé est pratiquement identique.

Conclusion

LES DONNÉES DU recensement nous donnent un portrait clair des disparités de revenus entre les aînés autochtones, racialisés et blancs. Elles montrent que la sécurité de la retraite est, en fait, codée par couleur au Canada. Le revenu des hommes âgés autochtones est inférieur de 21 % à 37 % à celui des hommes âgés blancs. Le revenu des femmes âgées autochtones est inférieur de 39 % à 50 % à celui des hommes âgés blancs. Le revenu des hommes âgés racialisés est inférieur de 31 % à 39 % à celui des hommes âgés blancs. Le revenu des femmes âgées racialisées est inférieur de 45 % à 57 % à celui des hommes âgés blancs. Bien que le taux de pauvreté des Autochtones soit faussé par des différences de mesure, il est clair que les aînés autochtones et racialisés sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté.

L'écart de revenu entre les sexes est constant chez les aînés autochtones et racialisés. Cependant, l'écart entre les femmes âgées blanches, autochtones et racialisées, et le fossé entre les hommes âgés blancs et les femmes âgées autochtones et racialisées, témoignent de l'impact intersectionnel du racisme et du sexisme tout au long de la vie. Ce n'est qu'en s'attaquant aux conséquences économiques du racisme et du sexisme que nous parviendrons à un accès égal à la sécurité de la retraite pour tous.

D'un point de vue politique, les données démontrent l'importance des pensions publiques pour faire face à ces répercussions intersectionnelles. La prestation du SRG étant une mesure anti-pauvreté, elle constitue une source de revenu plus importante pour les femmes âgées des Premières Nations ou les immigrants racialisés. De même, la prestation de la SV consti-

tue une importante source de revenu pour les aînés des Premières Nations et autres Autochtones. Elle est également une source de revenu importante pour les femmes âgées, bien qu'à des degrés divers selon la durée de résidence.

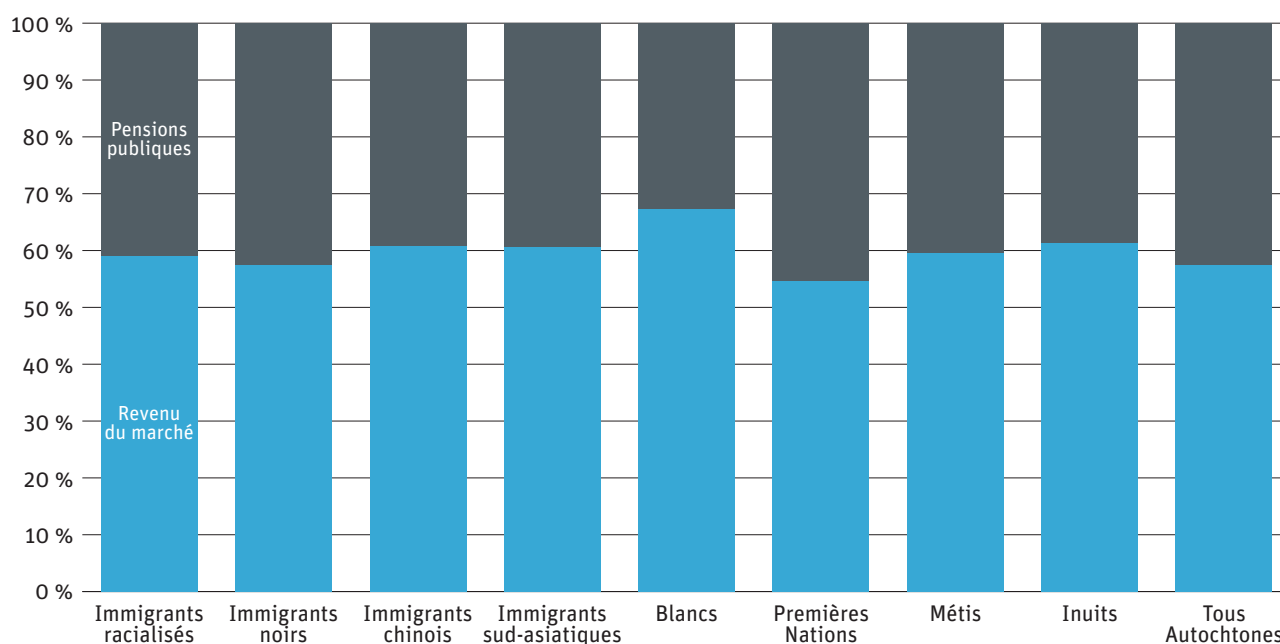
Le nombre de personnes âgées racialisées nées au Canada est faible, et nous hésitons à tirer trop de conclusions des données. Cependant, la population des aînés noirs nés au Canada est plus importante que celle des autres groupes racialisés. Le revenu des aînés noirs nés au Canada est pratiquement identique à celui des immigrants noirs, ce qui fait que le revenu moyen des aînés noirs nés au Canada continue d'être inférieur de 25 % à celui des aînés blancs nés au Canada. Cela nous donne une idée de la répercussion continue du racisme anti-Noir sur le revenu des aînés. La proportion des aînés chinois et sud-asiatiques à avoir vu le jour au Canada est beaucoup plus faible, mais ces derniers ont un revenu nettement plus élevé que leurs compatriotes immigrants—et supérieur à celui des aînés blancs nés au Canada.

L'épargne-retraite est un projet à long terme. Une seule année de données sur les cotisations aux RPA et aux REER ne nous fournit qu'un portrait très limité des différences d'épargne-retraite. Des données plus complètes sont nécessaires pour bien comprendre les différences d'épargne-retraite et leur incidence sur la sécurité de la retraite. Il faut des données sur la participation des groupes autochtones et racialisés aux régimes de retraite. Il faut également des données sur les soldes des comptes RPA et REER, plutôt que sur les seules cotisations d'une année. Cela dit, ces données du recensement sont les premières à nous fournir de l'information sur l'épargne-retraite par groupe racialisé et autochtone.

Lorsque l'on fait des comparaisons sur l'épargne-retraite, l'importance des données désagrégées est évidente. Sur ce plan, l'écart entre les sexes est constant dans les groupes racialisés et autochtones. La faible proportion de la population racialisée et autochtone qui cotise à un RPA laisse présager une diminution de la sécurité de la retraite pour la prochaine génération de travailleurs. Les différences entre les taux d'épargne-retraite des différents groupes racialisés doivent être mieux comprises et approfondies.

La figure 7 montre l'importance des pensions publiques pour les aînés marginalisés. Compte tenu du faible taux global d'épargne-retraite privée, il est essentiel de développer les pensions publiques pour réduire la pauvreté et l'inégalité des personnes âgées. L'amélioration du SRG et de la SV aurait un impact réel et positif sur les aînés autochtones et racialisés. L'augmentation de la SV pour les personnes âgées de 75 ans et plus qui a été annoncée dans le budget fédéral de 2021 est un pas dans la bonne direction. Une nou-

FIGURE 7 Importance des pensions publiques pour les aînés marginalisés



Source Statistique Canada, totalisations personnalisées à partir de Recensement de 2016.

velle bonification du RPC permettrait d'améliorer la sécurité de la retraite et de remédier à la baisse du taux de participation à un régime de retraite pour tous les travailleurs. Des études antérieures du Centre canadien de politiques alternatives ont formulé des propositions qui renforceraient ces régimes publics, notamment en augmentant la prestation du SRG, l'indexation de la prestation de la SV et le taux de remplacement du revenu du RPC.

Annexe A

Sources de revenu de retraite

LA QUESTION DU revenu de retraite au Canada est complexe et bien documentée. Cette section donne un bref aperçu des sources de revenu de retraite au Canada.

Il est généralement admis que le système de revenu de retraite du Canada comporte trois piliers : la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG); le Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ); et l'épargne privée, notamment les régimes de pension agréés (RPA) et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER).

Sécurité de la vieillesse (SV)

La SV est financée par les recettes fiscales générales. L'admissibilité à la SV dépend uniquement de la résidence, et non de l'historique d'emploi ni du besoin¹⁹. Toute personne ayant résidé 40 ans au Canada est admissible à la pleine pension de la SV. Une pension partielle peut être versée lorsque l'on a vécu au Canada pendant plus de 10 ans après l'âge de 18 ans. Dans un tel cas, la pension acquise correspond à 1/40 du montant mensuel maximal pour chaque année de résidence au Canada.

En 2015, le montant mensuel maximal de la SV s'établissait à 569,96 \$²⁰. La SV fait l'objet d'une mesure de récupération chez les aînés qui ont un re-

venu élevé : en 2015, la pension de la SV commençait à être récupérée à un revenu de 72 809 \$ et elle était entièrement récupérée à un revenu de 118 055 \$.

Supplément de revenu garanti (SRG)

Le SRG est une prestation mensuelle supplémentaire à l'intention des personnes âgées à faible revenu qui reçoivent une pension de la SV²¹. Le montant maximum du paiement mensuel de SRG en 2015 était de 772,83 \$. Dans la plupart des cas, le montant maximal payable de SRG est réduit de 50 cents pour chaque dollar de revenu autre que la SV. Le seuil de réduction varie selon la taille de la famille et les sources de revenu. En 2015, il se situait entre 17 280 \$ et 41 424 \$. Les immigrants parrainés sont admissibles à la SV s'ils satisfont à la condition de résidence, mais ils ne sont admissibles ni au SRG ni à l'allocation au conjoint pendant leur période de parrainage²².

L'allocation aux conjoints âgés de 60 à 64 ans des bénéficiaires du SRG est une mesure anti-pauvreté. Étant donné que la population visée dans le présent document a plus de 65 ans, seul le SRG (et non l'allocation au conjoint) est inclus dans le revenu dans cette analyse.

Contrairement aux autres régimes publics de retraite, le SRG se base sur le revenu de la famille et se veut une mesure anti-pauvreté. La SV fait l'objet d'une mesure de récupération en fonction du revenu individuel.

Régime de pensions du Canada/ Régime de rentes du Québec

Le Régime de pensions du Canada (RPC) verse une pension mensuelle à la plupart des employés et des travailleurs indépendants du Canada (hors Québec), qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel. La participation est transférable d'un emploi à l'autre, et le régime prévoit une indexation à l'inflation. Des dispositions du régime visent à compenser l'impact sur la pension d'une absence du marché du travail pour s'occuper d'un proche. Le Régime de rentes du Québec (RRQ), qui fonctionne parallèlement au RPC, est le régime public de pension du Québec.

Le revenu provenant d'un emploi ou d'un travail indépendant qui est gagné sur une réserve par un membre des Premières Nations est exempté de la cotisation obligatoire au RPC/RRQ²³. Par contre, les employeurs ou les employés peuvent choisir d'y participer. Cette exemption de la cotisation obligatoire pourrait avoir une incidence négative sur la sécurité de la

retraite des membres des Premières Nations qui sont à l'emploi d'une entreprise autochtone.

Revenus de RPA et de REER

Selon les données du recensement, les revenus de RPA et de REER proviennent de cotisations versées par l'employeur ou par le particulier dans un régime d'épargne ou de pension en vue de la retraite. Ces revenus comprennent toutes les rentes, y compris celles des régimes de pension agréés (RPA) d'employeur, des régimes de pension agréés collectifs (RPAC) et des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) échus. Ils comprennent également les rentes versées au conjoint survivant ou à un autre membre de la famille d'un retraité décédé.

Ces formes de revenu de retraite sont directement liées à l'expérience d'emploi canadienne avant la retraite du particulier ou à l'emploi d'un conjoint décédé, les conditions étant d'avoir eu un emploi donnant accès à un régime de retraite d'employeur, ainsi que des gains suffisamment élevés et générant une marge de cotisation REER suffisante pour permettre d'épargner et de constituer un fonds enregistré de revenu de retraite. Elles dépendent également de la durée de la vie professionnelle passée au Canada.

Autres revenus inclus dans le total

Les autres formes de revenu qui sont incluses dans ces données sont : le revenu d'emploi gagné à 65 ans ou plus et le revenu de placement sans lien avec l'épargne-retraite dans un régime enregistré. Les retraits de fonds d'un CELI ne sont pas inclus dans cette analyse puisqu'ils ne sont pas suivis par le recensement.

Épargne-retraite bénéficiant d'un soutien fiscal

Les cotisations à un REER sont déductibles du revenu imposable. Par conséquent, elles procurent un avantage fiscal plus important aux personnes qui ont un revenu élevé, dont les taux d'imposition sont plus élevés. Le revenu de placement d'un REER n'est pas imposable tant qu'il n'y a pas de retrait de fonds. L'aide fiscale disponible pour un REER est plafonnée : le maximum de cotisation était de 18 % du revenu gagné jusqu'à concurrence de

24 930 \$ en 2015²⁴. L'aide fiscale disponible pour un RPA est assujettie au même plafond, soit 18 % du revenu gagné jusqu'à concurrence de 24 930 \$. Ce plafond s'applique au total des cotisations RPA et REER. L'addition de toutes les cotisations combinées d'un particulier à un RPA et à un REER ne peut dépasser ce plafond.

Annexe B

TABLEAU 6 Aînés autochtones : sources de revenu sélectionnées

	RPA et REER		Emploi		RPC		SV		SRG	
	Moyenne (\$)	Montant (%)	Moyenne (\$)	Montant (%)	Moyenne (\$)	Montant (%)	Moyenne (\$)	Montant (%)	Moyenne (\$)	Montant (%)
<i>Premières Nations</i>										
Hommes	17 756	43,1	24 290	31,5	5 901	91,2	6 445	93,6	5 748	53,2
Femmes	13 508	37,0	21 375	22,2	5 228	83,1	6 472	93,6	6 033	59,3
<i>Métis</i>										
Hommes	20 525	58,7	21 724	40,0	7 675	97,3	6 394	91,9	4 264	33,8
Femmes	14 544	49,9	17 264	25,7	6 152	94,4	6 467	93,5	4 264	41,8
<i>Inuits</i>										
Hommes	15 500	41,9	28 406	51,5	7 028	94,6	6 446	94,6	5 013	38,2
Femmes	14 613	39,9	23 268	40,5	7 028	90,2	6 411	89,6	5 256	46,5
<i>Total Autochtones</i>										
Hommes	19 294	50,6	23 363	36,1	6 816	94,3	6 420	91,8	5 161	43,5
Femmes	14 231	42,6	19 645	24,0	5 668	88,2	6 467	94,3	5 545	51,3
<i>White</i>										
Hommes	24 943	69,8	29 061	39,5	8 258	96,3	6 367	90,0	3 802	24,0
Femmes	17 222	62,3	17 788	22,5	6 722	94,2	6 408	93,0	4 305	32,1

Source Statistique Canada, totalisations personnalisées à partir de Recensement de 2016.

TABLEAU 7 Épargne-retraite : hommes et femmes autochtones, 2015

	Cotisation moyenne, ménages dirigés par une femme (\$)					Cotisation moyenne, ménages dirigés par un homme (\$)				
	Premières Nations	Métis	Inuits	Total Autochtones	Blancs	Premières Nations	Métis	Inuits	Total Autochtones	Blancs
REER	4 857	4 833	4 929	4 890	6 565	5 733	6 512	5 954	6 193	8 264
RPA	4 421	4 848	4 603	4 656	5 279	4 923	5 498	4 712	5 235	5 738

	Participation, ménages dirigés par une femme (%)					Participation, ménages dirigés par un homme (%)				
	Premières Nations	Métis	Inuits	Total Autochtones	Blancs	Premières Nations	Métis	Inuits	Total Autochtones	Blancs
REER	13,0	15,4	15,7	17,7	32,0	19,0	28,5	17,8	25,5	37,8
RPA	17,5	32,2	41,6	23,7	30,4	21,1	34,4	39,1	27,6	31,5

Source Statistique Canada, totalisations spéciales à partir de Recensement de 2016.

TABLEAU 8 Aînés racialisés : sources de revenu sélectionnées

	RPA et REER		Emploi		RPC		SV		SRG	
	Moyenne (\$)	Montant (%)	Moyenne (\$)	Montant (%)	Moyenne (\$)	Montant (%)	Moyenne (\$)	Montant (%)	Moyenne (\$)	Montant (%)
<i>Noirs</i>										
Hommes	19 003	50,7	27 225	39,0	7 357	87,8	5 892	83,6	6 111	31,8
Femmes	15 112	49,5	22 090	27,9	6 519	81,8	5 631	85,4	7 583	42,3
<i>Chinois</i>										
Hommes	17 049	39,1	31 376	23,8	5 358	65,8	4 267	72,1	8 007	45,1
Femmes	13 296	34,6	20 832	16,3	4 332	59,3	4 049	75,6	9 153	52,9
<i>Sud-Asiatiques</i>										
Hommes	19 892	35,7	33 089	33,8	5 410	73,3	4 369	72,1	8 550	42,4
Femmes	16 317	25,3	20 584	18,5	4 115	58,5	4 011	75,2	9 963	52,8
<i>Total racialisés</i>										
Hommes	18 310	38,6	31 545	30,9	5 726	73,7	4 614	74,9	7 954	42,5
Femmes	14 783	33,5	21 659	20,2	4 865	64,6	4 403	78,2	9 201	51,0
<i>White</i>										
Hommes	24 943	69,8	29 061	39,5	8 258	96,3	6 367	90,0	3 802	24,0
Femmes	17 222	62,3	17 788	22,5	6 722	94,2	6 408	93,0	4 305	32,1

Source Statistique Canada, totalisations personnalisées à partir de Recensement de 2016.

TABLEAU 9 Épargne-retraite : hommes et femmes racialisés, 2015

	Cotisation moyenne, ménages dirigés par une femme (\$)					Cotisation moyenne, ménages dirigés par un homme (\$)				
	Noirs	Chinois	Sud-Asiatiques	Total racialisés	Blancs	Noirs	Chinois	Sud-Asiatiques	Total racialisés	Blancs
REER	3 934	8 881	7 359	6 254	6 565	5 195	10 815	9 047	8 215	8 264
RPA	3 887	5 129	5 016	4 403	5 279	4 761	5 594	5 049	4 908	5 738

	Participation, ménages dirigés par une femme (%)					Participation, ménages dirigés par un homme (%)				
	Noirs	Chinois	Sud-Asiatiques	Total racialisés	Blancs	Noirs	Chinois	Sud-Asiatiques	Total racialisés	Blancs
REER	27,0	35,0	34,6	32,5	32,0	33,0	43,7	38,2	38,1	37,8
RPA	31,7	20,8	28,2	26,4	30,4	32,6	24,4	26,6	27,1	31,5

Source Statistique Canada, totalisations spéciales à partir de Recensement de 2016.

TABLEAU 10 Revenu moyen, 65+, immigrants et nés au Canada

	Immigrants					Nés au Canada				
	Noirs	Chinois	Sud-Asiatiques	Racialisés	Blancs	Noirs	Chinois	Sud-Asiatiques	Racialisés	Blancs
Revenu total	32 472	27 391	28 947	28 601	43 098	32 545	61 195	50 926	46 161	42 675
Revenu du marché	25 177	23 231	29 162	25 807	32 965	23 634	51 959	43 137	36 576	32 814
Revenu d'emploi	25 198	26 632	28 712	27 435	28 778	19 128	29 472	22 911	24 164	23 512
Revenu de placement	2 806	9 670	8 515	8 115	11 604	3 436	25 694	24 894	13 788	10 629
RPA+REER	16 704	14 702	18 345	16 138	19 100	17 663	24 380	22 456	22 283	21 596
SV	5 674	4 087	4 169	4 418	6 182	6 455	6 149	6 120	6 349	6 446
SRG	7 226	8 705	9 362	8 762	4 510	5 175	5 062	6 013	4 840	3 990
RPC/RRQ	6 886	4 705	4 808	5 160	7 590	7 015	8 228	7 254	7 915	7 409

Montant (%)	Immigrants					Nés au Canada				
	Noirs	Chinois	Sud-Asiatiques	Racialisés	Blancs	Noirs	Chinois	Sud-Asiatiques	Racialisés	Blancs
Revenu du marché	71,1	68,5	56,4	62,0	86,2	70,8	90,6	84,2	84,8	84,4
Revenu d'emploi	32,9	19,3	26,1	25,0	28,6	30,0	35,6	34,1	31,5	30,9
Revenu de placement	31,5	50,9	34,5	37,2	57,2	26,9	71,0	55,3	56,2	51,4
RPA+REER	49,7	35,9	30,3	34,9	66,3	54,6	69,5	63,0	66,5	65,7
SV	84,1	73,9	73,7	76,4	89,3	92,9	83,9	89,0	90,3	92,4
SRG	37,6	50,1	47,8	47,9	28,5	40,5	17,8	28,9	26,0	28,3
RPC/RRQ	83,9	61,6	65,8	68,0	91,7	93,1	93,3	91,6	94,3	96,2

Source Statistique Canada, totalisations spéciales à partir de Recensement de 2016.

TABLEAU 11 Revenu moyen estimé selon la source de revenu : aînés autochtones, 2015

Revenu (\$)	Premières Nations	Métis	Inuits	Tous Autochtones	Blancs
SRG	3 575	1 777	2 337	2 707	1 186
SV	6 402	6 212	6 147	6 299	5 972
RPC	5 126	6 920	6 406	5 971	7 226
Revenu d'emploi	6 434	6 837	12 829	6 790	7 625
Autre revenu du marché	393	564	738	490	804
Revenu de placement	953	2 657	903	1 732	5 828
RPA et REER	6 584	10 065	6 542	8 208	14 117
Total	29 468	35 032	35 902	32 198	42 759

Source Statistique Canada, totalisations spéciales à partir de Recensement de 2016 et calculs des auteurs.

TABLEAU 12 Revenu moyen estimé selon la source de revenu : aînés racialisés, 2015

Revenu (\$)	Noirs	Chinois	Sud-Asiatiques	Tous racialisés	Blancs
SRG	2 778	4 457	4 745	4 312	1 186
SV	5 063	3 204	3 286	3 640	5 972
RPC	6 058	3 146	3 390	3 839	7 226
Revenu d'emploi	8 418	5 507	7 957	7 240	7 625
Autre revenu du marché	439	624	498	537	804
Revenu de placement	924	5 471	3 195	3 347	5 828
RPA et REER	8,750	5 797	5 960	6 257	14 117
Total	32 430	28 206	29 030	29 172	42 759

Source Statistique Canada, totalisations spéciales à partir de Recensement de 2016 et calculs des auteurs.

Notes

1 Caragata, Warren. 1995. « The Power of Seniors ». *Maclean's*, 10 juillet. Récupéré sur <https://archive.macleans.ca/article/1995/7/10/the-power-of-seniors>.

2 Gouvernement du Canada. 2019. « Bonification du Régime de pensions du Canada ». 7 février. Récupéré sur <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/bonification-rpc.html>.

3 Les 4 % qui restent comprennent ceux qui s'identifient sous « réponses autochtones multiples » et sous « réponses autochtones non incluses ailleurs ».

4 Le statut de minorité visible est auto-déclaré sur la base des minorités visibles définies dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. La question du recensement offre les choix suivants : Blanc, Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Latino-Américain, Arabe, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Japonais, Coréen, Autre (veuillez préciser).

5 Dans le recensement, le « principal soutien du ménage » est la première personne dans le ménage indiquée comme étant quelqu'un qui effectue le paiement du loyer ou de l'hypothèque, ou des taxes, ou de l'électricité, etc., pour le logement. Dans le cas d'un ménage où deux personnes ou plus sont inscrites comme soutiens du ménage, la première personne inscrite est choisie comme le principal soutien du ménage. L'ordre des personnes dans un ménage est déterminé par l'ordre dans lequel le répondant inscrit les personnes dans le questionnaire. En général, un adulte est inscrit en premier suivi, s'il y a lieu, de l'époux/l'épouse ou du partenaire en union libre et de leurs enfants. L'ordre ne correspond pas nécessairement à la proportion des paiements du ménage versés par la personne. Voir Statistique Canada (2016). Dictionnaire, Recensement de la population. Récupéré sur <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/households-menage020-fra.cfm>.

6 Agence de la santé publique du Canada. 2018. « Les principales inégalités en santé au Canada : un portrait national ». Récupéré sur https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/science-research/key-health-inequalities-canada-national-portrait-executive-summary/key_health_inequalities_full_report-fra.pdf.

- 7 Faraday, Fay. 2021. « COVID-19's impact on migrant workers adds urgency to calls for permanent status ». *The Conversation*, 24 février. Récupéré sur <https://theconversation.com/covid-19s-impact-on-migrant-workers-adds-urgency-to-calls-for-permanent-status-148237>.
- 8 Voir, par exemple, Macdonald, David. 2016. *Out of the Shadows: Shining a light on Canada's unequal distribution of federal tax expenditures*. Centre canadien de politiques alternatives. Récupéré sur <https://www.policyalternatives.ca/loopholes>.
- 9 Statistique Canada. 2021. « Adhérents actifs aux régimes de pension agréés (RPA) selon la région d'emploi » (tableau 11-10-0133-01) et « Emploi selon la catégorie de travailleurs (×1 000) » (tableau 14-10-0027-01). Récupéré sur <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200813/too2b-fra.htm>.
- 10 Ministère des Finances. 2016. *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales*. Récupéré sur <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/dépenses-fiscales/2016.html>.
- 11 Gouvernement du Canada. 2021. « Renseignements concernant l'exemption fiscale prévue à l'article 87 de la *Loi sur les Indiens* ». 11 mars. Récupéré sur <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/autochtones/renseignements-indiens.html>.
- 12 Statistique Canada. 2016. Tableaux de données du recensement 2016, n° [98-400-X2016167](#) au catalogue.
- 13 Statistique Canada. 2016. Tableaux de données du recensement 2016, n° [98-400-X2016173](#) au catalogue.
- 14 Le terme « établissement » dans ce contexte s'applique spécifiquement aux Premières Nations dans les territoires de compétence du Nord; à ne pas confondre avec les établissements métis en Alberta.
- 15 Beedie, Natasha, David Macdonald et Daniel Wilson. 2019. « Towards Justice: Tackling Indigenous Child Poverty in Canada ». Upstream Canada. Récupéré sur http://www.afn.ca/wp-content/uploads/2019/07/Upstream_report_final_English_June-24-2019.pdf.
- 16 Statistique Canada. 2016. Tableaux de données du recensement 2016, n° [98-400-X2016359](#) au catalogue.
- 17 Statistique Canada. 2016. Tableaux de données du recensement 2016, n° [98-400-X2016359](#) au catalogue, et calculs des auteurs.
- 18 Milan, Anne, Nadine Laflamme et Irene Wong. 2015. « La diversité des grands-parents qui vivent avec leurs petits-enfants ». *Regards sur la société canadienne*, 14 avril. Statistique Canada, n° [75-006-x](#) au catalogue, n° 2015001. Récupéré sur <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-006-x/2015001/article/14154-fra.pdf?st=xU6V7Aof>.
- 19 Service Canada. *Boîte à outils du programme de la Sécurité de la vieillesse, automne 2018*. Récupéré sur <http://www12.esdc.gc.ca/sgpe-pmps/servlet/sgpp-pmps-pub?lang=eng&curjsp=p.5bd.2t.1.3ls@-fra.jsp&curactn=dwnld&pid=59047&did=5133>.
- 20 Service Canada. *Rapport trimestriel des montants mensuels et données connexes du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse*. Récupéré sur <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/pensions/pension/statistiques/rapport-trimestriel/2015-octobre-decembre.html#topic3>.
- 21 L'allocation est une prestation mensuelle offerte aux particuliers de 60 à 64 ans qui sont le conjoint ou le conjoint de fait d'un prestataire d'une pension de la SV et du Supplément de revenu garanti. Le versement de l'allocation cesse au 65^e anniversaire. Étant donné que notre analyse porte sur la population de 65 ans et plus, cette donnée n'est pas pertinente.

22 Justice pas-à-pas. 2019. « Comprenez les différentes règles si vous êtes un immigrant parrainé ». Justice pas-à-pas. Récupéré sur [https://stepstojustice.ca/fr/steps/income-assistance/comprenez-les-differentes-regles-si-vous-etes-un-immigrant-parrainé](https://stepstojustice.ca/fr/steps/income-assistance/comprenez-les-differentes-regles-si-vous-etes-un-immigrant-parraine).

23 Gouvernement du Canada, Plafonds des CD, des PD, des REER, des RPDB, des CELI et le MGAP. Récupéré sur <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/administrateurs-regimes-enregistres/fesp/plafonds-cd-reer-rpdb-celi-mgap.html>.

24 Service Canada, À propos du Régime de pensions du Canada et de l'assurance-emploi. Récupéré sur <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/decisions-concernant-regime-pensions-canada-rpc-assurance-emploi-ae/a-propos-regime-pensions-canada-assurance-emploi/travailleurs-indiens-regime-pensions-canada.html> et Revenu Québec, Cotisations des Indiens au Régime des rentes du Québec, récupéré sur <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/declaration-de-revenus/payer-ou-etre-rembourse/paiement-des-cotisations/cotisations-des-indiens/cotisations-des-indiens-au-regime-de-rentes-du-quebec/>.



CCPA

CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES

CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES